

**Compte rendu d'Assemblée Générale Ordinaire
Association CERON PACA**

Association CERON PACA
Adresse 1625 Route de Nice – 06790 Aspremont

Nice, le 9 Juillet 2019

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du : 5 Juillet 2019

Le 5 Juillet 2019 à 16h, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'Hôpital de l'Archet sur convocation écrite faite par le conseil d'administration en date du 25 Juin 2019. L'assemblée est présidée par M SADOUL, assisté de Mme NEGRE, en sa qualité de gestionnaire de projets de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 8 membres de l'association sur 20 sont présents et 3 pouvoirs ont été donnés. En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président de séance et du secrétaire
3. Rapport moral du président
4. Rapport financier
5. Proposition d'un commissaire aux comptes
6. Questions diverses

Allocution de bienvenue :

M SADOUL, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Désignation du président de séance et du secrétaire

Le président de séance désigné est M SADOUL et la secrétaire Mme HAYOTTE.

Rapport moral du Président

Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé.

Voir diaporama en PJ

Approbation du rapport moral

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, M SADOUL met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Rapports et compte-rendu financier

M SADOUL président, donne lecture du rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et sur le prévisionnel de l'année 2019. Il informe l'assemblée que le compte de résultat est équilibré.

« L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice ».

Cette résolution est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Proposition d'un commissaire aux comptes

Compte tenu de la prévision pour 2019 d'un budget supérieur à 153 000€ il est proposé, comme le prévoit la loi, de désigner un commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale de 2020.

Cette résolution est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

M SADOUL déclare la séance levée

à 17 heures.

Fait à Nice

Le 9 Juillet 2019

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hayotte' with a long, sweeping horizontal stroke at the end.